Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20261006-CM20261004-DE

COMMUNE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT

CONSEIL MUNICIPAL
6 OCTOBRE 2026
DELIBERATION
CM20261004

Le 6 octobre 2026 à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de LOYAT,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
dûment convoqué par M. Didier BOURNE, maire
Date de convocation du conseil municipal le 29 septembre 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **19**
Présents : Didier BOURNE, Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Solène LE MOING, Valérie LANCELOT, Viviane LE BORGNE, Jean-Pierre PAPION, Jean-André GUILLODO, Pierre-Yves JOSSO, Lionel HUET, Alexandra NOEL, David HAVART, Pascale LE NOUAILLE, James ROWLANDS
Absents excusés ayant donné pouvoir : Sonia GUINY donne pouvoir à Maud GAVAUD, Elodie GUILLARD donne pouvoir à Viviane LE BORGNE, Pierrette LELONG donne pouvoir à Jean-Pierre PAPION, Yoann GUIBOUX donne pouvoir à Patrice LAMEUL.
Absents :
Votants : 19
Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs, le quorum est atteint.
Secrétaire de séance : Alexandra NOEL

Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Un Adjoint technique territorial de la collectivité a été admis à l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe.

Afin de lui permette l'accès par avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, il est nécessaire de créer un poste sur ce grade, et de supprimer son grade actuel suite à sa nomination.

D'autre part, suite aux entretiens réalisés pour le remplacement du poste de Responsable des Services techniques, il a été décidé de nommer un agent en interne, qui correspond aux critères et attentes pour cet emploi.

A) Création de poste

Catégorie	Grade	Filière	Temps de travail
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Technique	Temps complet

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20261006-CM20261004-DE

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider la création de poste ainsi présentée, à compter du 20 novembre 2026.
- D'autoriser le maire à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider la création de poste ainsi présentée, à compter du 20 novembre 2026.
- D'autoriser le maire à effectuer et signer tous les actes afférents.

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

Le Maire,
Didier BOURNE.